

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET : Participation FSE au financement de l'action "Expérimentation d'une action de diagnostic, d'accompagnement et de placement auprès des bénéficiaires du RSA en contrat santé ou RQTH" portée par l'association HEDA.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association Handicap Entreprise Défi Action une subvention FSE d'un montant de 225.914,50€ pour le financement de l'action « Expérimentation d'une action de diagnostic, d'accompagnement et de placement pour des bénéficiaires du RSA en contrat santé ou RQTH » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à engager la collectivité dans le cadre des demandes de concours communautaires.

Cette dépense d'un coût total de 225.914,50 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée